



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE  
Ministère du Commerce, de l'Industrie  
et de la Consommation locale



Haute autorité de la qualité  
et de l'environnement

N° 103 HAUQE/PH/2022



JA  
CS LI  
Président CCS  
21-07-2022

Lomé, le ... 20 JUIL 2022

*Le Président*

**Objet : Désignation du Point Focal**

Monsieur le Directeur,

Nous accusons réception de votre lettre n°113/CERME/UL/AA-202 du 08 juillet 2022 relative à la demande de désignation d'un Point Focal pour siéger au sein du Comité Consultatif Sectoriel (CSS) du Centre d'Excellence Régional pour la Maîtrise de l'Electricité (CERME) de l'Université de Lomé.

Nous vous félicitons pour l'avancement constaté ces dernières années dans la mise en œuvre de ce projet qui vise à promouvoir l'excellence dans la formation, la recherche et la gouvernance des universités africaines.

A cet effet, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que monsieur **ESSIOMLE Koffi Biova**, Ingénieur métrologue à la Haute Autorité de la Qualité et de l'Environnement (HAUQE), est désigné comme Point Focal de ce comité.

Les coordonnées de l'intéressé sont :

- Téléphone : (+228) 93 38 02 22/99 51 82 10
- E-mail : biovaessiomle@gmail.com

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.



**Arzouma Laré BOTRE**

**A:** Monsieur le Directeur du Centre d'Excellence Régional  
pour la Maîtrise de l'Electricité (CERME)  
**Lomé-Togo**